



# LOCATION DE LA SMA Montromanais Particuliers et Associations

---

## Convention

---

### ENTRE

La Commune de Montromant, représentée par son Maire, **Madame Marie-Charles JEANNE**,

ET

M

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 –

En application et dans le respect du règlement d'utilisation de la Salle multi-activités, la commune de Montromant met à disposition de l'utilisateur la Salle multi-activités située 54 rue de l'Aqueduc à Montromant.

#### Article 2 – Manifestation

La mise à disposition de la Salle est consentie pour l'organisation d'une manifestation

Le

De 9h à minuit

Les locaux pouvant être utilisés pour d'autres manifestations, les horaires indiqués précédemment sont à respecter impérativement.

#### Article 3 – Règlement du loyer

	Particuliers	Associations
Forfait 1 jour	60.00 €	30.00€
Forfait 2 jours	80.00 €	

#### Article 4 – Caution

Un chèque de caution de **270€** sera déposé au SECRETARIAT DE MAIRIE au moment de la signature de la présente convention. Ce chèque sera restitué au locataire si aucune dégradation n'a été constatée. Les dispositions du règlement s'appliqueront dans les autres cas.

#### Article 5 – Remise des clefs

L'utilisateur prendra contact avec **Monsieur Daniel BOUCHUT 06.78.82.66.23** pour fixer les modalités de prise et de restitution des clefs de la Salle.

#### Article 6 – Responsabilité

L'utilisateur assure par la signature de la présente qu'il est garanti et à jour de ses cotisations en matière d'assurance responsabilité civile et qu'il fera son affaire de la garantie des risques précisés dans le règlement d'utilisation.

#### Article 8 – Règlement d'utilisation

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement, dont il accepte les clauses. Un exemplaire de ce règlement sera signé et annexé à la présente convention.

Fait à Montromant, le

Vu pour accord  
L'utilisateur

Vu pour accord  
Le Maire